

**RÈGLES DE LOGIQUE, REGLES DE DISCOURS  
LA PRAGMATIQUE DE LA CONNAISSANCE SELON HINTIKKA<sup>1</sup>**

Fabien Schang

*Résumé.* L'article qui suit a pour but de présenter un des aspects centraux de la contribution philosophique de Jaakko Hintikka : l'*épistémologie formelle*. Le thème choisi, le Paradoxe de Moore, permettra d'illustrer le mot d'ordre de la philosophie formelle, celui d'utiliser des outils logiques en vue de la clarification de problèmes philosophiques. Il s'agit également de mettre en évidence la nature *pragmatique* du discours épistémique, qui transparaît dans les résultats sémantiques de Hintikka et parle en faveur de la logique illocutoire.

**Introduction : une épistémologie formelle**

Le philosophe et logicien Hintikka fut un grand contributeur de la *philosophie formelle*, cette branche de la philosophie analytique qui utilise des outils logiques en vue de résoudre des problèmes de philosophie.

D'une part, il a porté son attention sur des thèmes relativement techniques : les formes normales distributives, l'opacité référentielle, l'omniscience logique, la quantification ramifiée, la sémantique des jeux, la sémantique des questions-réponses.

D'autre part, la principale contribution philosophique de Hintikka concerne l'épistémologie au sens anglo-saxon du terme. Il est notamment le créateur de la logique épistémique, une logique modale dont la tâche consiste à analyser les concepts de connaissance et de croyance sur la base d'une sémantique formelle des « mondes possibles ». Nous retiendrons de ce dispositif un ensemble de réflexions portant sur ce que Bertrand Russell avait dénommé les « attitudes propositionnelles » ou modes de jugement variables appliqués à un énoncé (ou une proposition).

L'approche philosophique de Hintikka peut être considérée comme une herméneutique formelle : le rôle de la logique n'est pas d'imposer un cadre *a priori* pour guider nos raisonnements, et la résolution des problèmes doit apporter un éclairage pertinent sans se

---

<sup>1</sup> L'auteur tient vivement à remercier les rapporteurs anonymes pour leurs commentaires.

réduire à une simple dissolution ni prétendre à une réponse définitive. Il s'agit plutôt, conformément à la démarche propre à la logique dite « philosophique », d'expliquer (au sens, carnapien, d'une redéfinition préalable des concepts centraux) un problème philosophique donné en vertu d'un cadre sémantique destiné à définir la signification de concepts fondamentaux.

L'article qu'on va lire ne pouvant s'attaquer à l'ensemble des thèmes abordés par Hintikka durant sa carrière, il va tenter plutôt d'illustrer un cas d'étude particulier de la logique épistémique. En tant que logique modale, il portera sur un mode de jugement précis qui est l'assertion ; en tant que logique philosophique, il consistera à dégager quelques problèmes conceptuels sous la forme d'un « paradoxe » central : le Paradoxe de Moore. Aux croisements de l'épistémologie formelle, de la philosophie de l'esprit et de la philosophie du langage, ce paradoxe permet de clarifier la signification du concept de connaissance sous la forme d'un acte de discours de type *illocutoire*. Sans utiliser ces mots, l'ouvrage séminal de Hintikka – *Knowledge and Belief*, paru en 1962 – nous servira de ligne directrice dans ce qui suit. La contribution personnelle de l'auteur ne visera pas ici à contester l'analyse formelle de Hintikka. Il s'agira bien au contraire de la confirmer, mais sous l'angle d'une analyse pragmatique ou illocutoire du discours épistémique et à travers une suite de sections dont chacune expliquera un concept-clef : « énonciation », « véracité », « force illocutoire », etc.

Le lecteur appréciera les différentes analyses proposées par Hintikka, aussi bien en histoire de la philosophie qu'en théorie de la connaissance. Pour résumer son approche formaliste, les formes logiques explicitées par Hintikka constituent un pari d'explicitation des « formes de vie » de Wittgenstein : aux règles de grammaire implicites correspondent des règles d'inférence logique qui déterminent la signification des énoncés au sein d'un réseau de jeux de langage ; une telle démarche rompt avec le caractère transcendantal de la forme logique tel que Wittgenstein la comprend, puisque c'est le logicien qui décide des propriétés de ces formes au sein d'un langage-objet dont lui-même détermine les règles d'usage<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> L'approche *a priori* de la logique de Wittgenstein est résumée par cette formule du *Tractatus Logico-Philosophicus* : « Et d'ailleurs, est-il vraiment possible qu'en logique j'ai affaire à des formes que je puis inventer ? C'est plutôt à ce qui me permet de les inventer que je dois avoir affaire. » (§ 5.555). Cela n'aura pas empêché un des élèves de Wittgenstein de contribuer à l'éclosion de la logique modale : le philosophe et logicien finlandais Georg Henrik von Wright, dont l'influence sur Hintikka sera décisive pour la carrière du second.

Dans la mesure où ces règles d'inférence se composent de symboles logiques, nous devons d'abord expliquer ce symbolisme puis présenter les principales règles mentionnées dans l'article qui suit.

*Symbolisme*

$p$	l'énoncé déclaratif (disant) que $p$ (est le cas, est vrai) <sup>3</sup>
$\neg p$	la négation de l'énoncé que $p$
$\vdash p$	assertion (reconnaissance de la vérité) de $p$ <sup>4</sup>
$\Box$	opérateur modal fort : épistémique, aléthique, temporel, etc.
$K_a p$	opérateur épistémique fort : l'agent $a$ sait que $p$ <sup>5</sup>
$B_a p$	opérateur doxastique fort : l'agent $a$ croit que $p$
$\Diamond$	opérateur modal faible : épistémique, aléthique, temporel, etc.
$P_a p$	opérateur épistémique faible : l'agent $a$ pense qu'il est possible que $p$ (pour autant que $a$ sache)
$p \wedge \neg B_a p$	$p$ est vrai et l'agent $a$ ne croit pas que $p$ est vrai
$K_a p \rightarrow B_a p$	si l'agent $a$ sait que $p$ , alors $a$ croit que $p$
$\lceil p \rceil$	l'énonciation de $p$ , l'acte de discours d'assertion (par un locuteur donné)
$\lceil p \rceil \sim B_a p$	la croyance (par l'agent $a$ ) de $p$ est implicite par l'énonciation de $p$ par le locuteur

*Règles d'inférence*

(C.K) Si  $K_a p$  est vrai dans un monde  $w$  donné, alors  $p$  est vrai dans  $w$ .  
Interprétation modale : théorème de réduction T.  
Si l'agent  $a$  sait que  $p$ , alors  $p$  est vrai.  
Forme logique modale épistémique :  $K_a p \rightarrow p$ .

(C.KK\*) Si  $K_a p$  est vrai dans un monde  $w$  donné, alors  $K_a p$  est vrai dans tout monde  $w^*$  compatible avec l'ensemble des connaissances de  $a$  dans le monde  $w$ .

---

<sup>3</sup> Le concept d'« énoncé » est synonyme de « proposition », tout au long de l'article. Il désigne un contenu propositionnel, indépendamment de son énonciation par un locuteur et du locuteur.

<sup>4</sup> En temps normal, le symbole  $\vdash$  du « tourniquet » signifie que la formule qui suit est prouvable ou valide dans un système logique donné. La signification ci-dessus est différente : elle s'inspire des textes de Wittgenstein et de Searle, qui interprètent le tourniquet comme le signe d'un acte de discours tel que l'assertion.

<sup>5</sup> Par souci de simplicité, les lettres de bas de casse désignant l'identité des locuteurs sera supprimée chaque fois que leur usage est superflu.

Interprétation modale : théorème d'introspection positive S4.

Si l'agent  $a$  sait que  $p$ , alors  $a$  sait que  $a$  sait que  $p$ .

Forme logique modale épistémique :  $K_a p \rightarrow K_a K_a p$ .

(C.BB\*) Si  $B_a p$  est vrai dans un monde  $w$  donné, alors  $B_a p$  est vrai dans tout monde  $w^*$  compatible avec l'ensemble des croyances de  $a$  dans le monde  $w$ .

Interprétation modale : théorème d'introspection positive S4.

Si l'agent  $a$  croit que  $p$ , alors  $a$  croit que  $a$  croit que  $p$ .

Forme logique modale épistémique :  $B_a p \rightarrow B_a B_a p$ .

### 1. Énoncé et énonciation

Le paradoxe qui suit fut présenté par G. E. Moore sous deux formulations voisines : la première s'énonce comme suit : 'Je suis allé au cinéma mardi dernier, mais je ne crois pas que j'y suis allé', et elle aboutit tout comme la seconde à une formule absurde mais non-contradictoire : 'Je crois avoir été au cinéma mardi dernier, mais je n'y suis pas allé'<sup>6</sup>. La formulation la plus connue de ce paradoxe est l'énoncé 'Il pleut, mais je ne le crois pas'. On obtient dans les deux cas les formes logiques respectives : (4)  $p \wedge \neg Bp$ , et (5)  $Bp \wedge \neg p$ . Heal (1994) signale que l'analyse de l'assertion proposée par Wittgenstein dans ses *Recherches Philosophiques* ne permettait pas de révéler la nature contradictoire des deux versions du paradoxe de Moore : d'après Wittgenstein, la croyance ou assertion de  $p$  (symbolisée  $\vdash p$ ) signifie la vérité de  $p$ .  $Bp$  présuppose à la fois l'affirmation ' $p$ ' et la vérité de  $p$ , tout en précisant bien que la relation entre  $Bp$  et  $p$  n'est pas ici une implication logique. Car  $(Bp \rightarrow p)$  n'est pas valide, et la relation entre les deux expressions  $Bp$  et  $p$  correspond plutôt à une forme de présupposition ou d'implication conversationnelle (implicature) à la Grice, de forme ' $\lceil p \rceil \sim Bp$ '. Cette règle de conversation signifie que ce que l'on asserte est cru, c'est-à-dire, tenu pour vrai ; donc (5) donne la forme logique ambiguë  $(Bp \wedge \neg p) \sim \lceil p \wedge \neg p \rceil$ , qui associe un énoncé à une énonciation. En revanche, la formule (4) ne produit pas de contradiction parce qu'elle

---

<sup>6</sup> Sur l'origine du paradoxe, voir G. E. Moore, *Ethics* (Londres, 1912), p. 125, éd. épuisée (Londres, 1947), p. 78 ; ainsi que G. E. Moore, "A Reply to My Critics", in *The Philosophy of G. E. Moore*, éd. par A. Schilpp (Evanston, Ill., 1942), en particulier p. 541-543. Une partie de la littérature produite sur le paradoxe de Moore est recensée dans Hintikka (1962), p. 64.

associe à  $p$  une non-croyance  $\neg Bp$  qui n'implique pas l'énonciation  $\lceil \neg p \rceil$ , contrairement à  $B\neg p$ . En effet, on peut ne pas croire un énoncé pour la simple raison que l'on n'a simplement jamais considéré la question de savoir si  $p$  est vrai ou non. Or la considération est une condition préalable au jugement, donc à la croyance.

D'après Hintikka, le paradoxe correspond à la question suivante : comment (4) et (5) peuvent être absurdes et non-contradictaires à la fois ? Le philosophe et logicien finlandais voit une explication dans le fait de les considérer comme des *énonciations*, plutôt que comme des énoncés : les énoncés représentés par les formules (4) et (5) ne sont pas logiquement faux, mais aucun locuteur ne peut les prononcer sérieusement. Dans Harnish (1980), l'auteur remarque que Searle (1969) recommande cette démarche :

« D'après Searle, parler un langage c'est s'engager dans une forme de comportement intentionnel, gouverné par des lois, ou c'est réaliser différents actes de discours<sup>7</sup>. »

Avant Searle, Austin (1962) distinguait trois aspects des énoncés dans les langues naturelles : *locutoires*, *illocutoires*, et *perlocutoires*. L'aspect locutoire correspond à ce que Searle (1969) appelle le contenu propositionnel et correspond au contenu d'un énoncé ; l'aspect illocutoire désigne l'*intention* du locuteur exprimée par son acte propositionnel ; l'aspect perlocutoire désigne l'effet produit par un acte illocutoire sur l'interlocuteur.

Parmi les hypothèses générales qui gouvernent les règles illocutoires de discours, Harnish (1980) mentionne la suivante :

« Chaque fois qu'il y a un état psychologique spécifié dans la condition de sincérité, la performance de l'acte vaut comme une expression de cet état psychologique et Searle voit dans cette règle d'expression des croyances une solution au paradoxe de Moore<sup>8</sup>. »

En d'autres termes, toute énonciation par un locuteur s'accompagne d'une croyance correspondante et explique le lien logique entre les formules  $\lceil p \rceil$  et  $Bp$ .

Harnish (1980) précise toutefois que l'hypothèse de Searle n'est pas suffisante et nécessite des conditions plus sévères pour résoudre le Paradoxe de Moore. Ces conditions indexicales supplémentaires seront précisées plus loin, car on les retrouve également dans Hintikka (1962). La règle (BB\*), notamment, admet l'équivalence des formules  $Bp$  et  $BBp$  et

---

<sup>7</sup> Harnish (1980), p. 73.

<sup>8</sup> Voir [Searle 1969], chapitre 1.4, p. 65, cité in [Harnish 1980], p. 74.

prolonge de ce fait la relation d'implicature entre un acte d'énonciation et la croyance qui l'accompagne. L'état psychologique exprimé dans un énoncé déclaratif est donc une croyance, de sorte que (4) et (5) donnent respectivement les formes itératives

$$(4B) B(p \wedge \neg Bp) \equiv Bp \wedge B\neg Bp$$

et

$$(5B) B(Bp \wedge \neg p) \equiv BBp \wedge B\neg p$$

## 2. Vérité, véracité, véridicité

En vertu de quoi cette transformation des formules de Moore les rend-elle non seulement absurdes, mais également contradictoires ? Une telle analyse suppose que deux conditions soient satisfaites entre-temps. Premièrement, que la question de la condition de *vérité* des énoncés soit remplacée par la question des conditions de *véridicité* ou de *véracité* des énonciations. Deuxièmement, que l'effet illocutoire d'une énonciation puisse être intégré dans le domaine de l'analyse logique et susceptible d'être formalisé. Précisons d'abord où se situe la distinction entre ces trois conditions du discours assertif que sont la vérité, la véridicité, et la véracité.

On distinguera tout d'abord l'aspect locutoire de l'énoncé, considéré comme un simple contenu propositionnel, de deux de ses aspects illocutoires. La *vérité* d'un énoncé est l'aspect locutoire dont s'occupe la logique standard et qui n'indique rien quant aux intentions du locuteur. Les deux aspects illocutoires sont la véridicité et la véracité. La *véridicité* d'une énonciation indique que le locuteur a l'intention de dire la vérité et y parvient ; on retrouve cette appellation dans l'axiome T de la clause de vérité, appelée également « clause de véridicité » pour insister sur la relation logique entre connaissance et vérité. La *véracité* d'une énonciation indique que le locuteur a l'intention de dire la vérité, qu'il y parvienne, ou non ; on la retrouve à travers la *condition de sincérité* des actes d'assertion. Une énonciation peut être sincère sans avoir un contenu vrai, donc elle peut être vérace sans être véridique ; en revanche, une énonciation qui n'est pas vérace ne peut pas être véridique, car celui qui n'est pas honnête dans son énonciation n'a pas l'intention de communiquer l'état épistémique dans lequel il se trouve. On considère comme allant de soi que l'assertion est toujours vérace en tant que telle de la part de son locuteur : celui-ci n'asserte pas proprement dit ce qu'il ne croit pas ; en revanche, il est plus difficile de dire si un acte d'assertion présuppose la

condition de véridicité ou se contente d'une simple condition de véracité : soit l'acte d'assertion doit porter sur un énoncé qui est vrai afin d'être un acte réussi ; soit il suffit à cet acte d'être une déclaration de vérité dans laquelle la condition de vérité ne fera pas partie des conditions de satisfaction. L'assertion telle que nous la présenterons dans ce qui suit ne présupposera pas la vérité du contenu propositionnel pour être un acte réussi : une assertion agit comme une déclaration d'autorité vérace mais pas nécessairement véridique sur un interlocuteur ou un auditeur, de sorte que la vérité du contenu de discours n'est pas essentielle pour produire un effet sur le destinataire en influençant son comportement. La distinction de Hanson (1952) entre *déclarations factuelles* et *déclarations de fait* est utile à rappeler sur ce point. Une déclaration de fait signifie qu'une énonciation porte sur un fait avéré et se distingue en cela des simples déclarations factuelles :

« Les déclarations de fait sont des déclarations factuelles vraies ; ce sont des déclarations des faits. Dire de celles-ci qu'elles sont fausses, ou qu'elles sont corrigibles, c'est dire qu'elles ne sont pas ou peuvent ne pas être des déclarations de fait. Ce qui est une réfutation en soi<sup>9</sup>. »

Si l'on symbolise l'intention de dire la vérité (croyant qu'un contenu propositionnel  $p$  est vrai) par la formule  $B_a T p$ , où  $T$  symbolise la vérité, la différence entre les deux types de déclaration apparaît dans leurs formes logiques respectives :  $B_a T p \wedge p$ , pour les déclarations de fait ;  $B_a T p$ , pour les déclarations factuelles.

### **3. Sémantique et pragmatique**

La formalisation des aspects illocutoires du langage est admise de nos jours ; mais elle n'allait pas de soi pour certains commentateurs de Hintikka (1962). Par exemple, Hocutt (1972) reprochait notamment que l'on parlât de « logique » épistémique là où celui-ci ne voyait qu'une simple analyse linguistique des déclarations de savoir : pour reprendre les termes de Chisholm (1963), le problème porte sur la confusion produite entre une logique de la connaissance [*logic of knowledge*] et une logique de l'acte de connaître [*logique of knowing*]. Une telle démarche paraissait inacceptable pour Hocutt dans la mesure où, selon lui, la logique traite des conditions de vérité et la notion de vérité exprime une relation de

---

<sup>9</sup> [Hanson 1952], p. 24.

satisfaction entre un énoncé et des faits ou états de choses. Cette restriction de la logique à l'aspect locutoire du langage conforte le rôle central de la logique classique en rejetant d'emblée ce que Searle (1969) appellera par la suite des « opérateurs de force illocutoire ». Sans utiliser ce vocable, Hintikka (1968) conteste néanmoins la distinction tranchée entre les aspects sémantique et pragmatique du langage :

« Une grande part de confusion a été créée par des applications exagérément simplifiées de la trichotomie carnapienne syntaxe-sémantique-pragmatique [...] Ce genre d'usages simplifiés à l'excès a favorisé l'illusion que toute étude des *usages* du langage devrait se situer au-delà du champ des méthodes logiques et appartenir à la psychologie ou à la sociologie du langage plutôt qu'à la logique ou à la philosophie. Mais il n'y a pas une once de raison pour laquelle les structures générales exposées par le langage ne sauraient être étudiées également dans l'*usage* par des moyens logiques et mathématiques. [...] les structures logico-formelles sont souvent en mesure d'éclairer les travaux sur le discours ordinaire dans la mesure où elles peuvent être conçues comme des manières possibles d'utiliser le langage, ne l'utilisant pas seulement pour le plaisir, mais dans un but précis. Bien que Carnap ne doive pas être blâmé pour la confusion malheureuse que sa trichotomie a engendrée, il me semble qu'il est temps de remplacer la trichotomie par un schéma plus flexible<sup>10</sup> .»

L'origine de la distinction entre syntaxe, sémantique et pragmatique est attribuée au logicien américain Charles W. Morris, dans ses *Foundations in the Theory of Signs* (1938). Des auteurs tels que Hocutt (1972) ou Kielkopf (1972) caractérisent au contraire la logique par ses seuls aspects syntaxique et sémantique : une syntaxe définit les combinaisons admises entre les signes d'un langage ; une sémantique définit les relations entre les signes et leurs objets de référence. Quant à la relation pragmatique entre les signes d'un langage et leurs utilisateurs (le locuteur et les interlocuteurs), elle est exclue du domaine logique dans la mesure où elle ne porte pas sur des conditions de *vérité* proprement dites.

Mais la notion de vérité devient plus flexible lorsqu'elle est considérée à l'aune de la sémantique des mondes possibles et de ses modèles multiples : dans un espace épistémique, par exemple, être vrai dans un modèle signifie être vrai pour un sujet et dans un champ d'information extensible. La différence entre la logique modale épistémique et la logique classique ne réside pas dans la signification de la notion de vérité, mais dans les modalités de son application : la vérité désigne dans les deux cas la satisfaction d'un énoncé dans un

---

<sup>10</sup> Hintikka (1969), note 3 p. 3.



modèle ; en revanche, cette satisfaction dépend d'un domaine de référence unique ou « objectif » en logique classique et d'un domaine de sens multiples ou « subjectifs » en logique modale. Dans le cas des actes de langage tels que les présente le paradoxe de Moore, l'indéfendabilité de (4) et (5) ne signifie pas que les énoncés sont logiquement faux : un énoncé peut être vrai même si je ne le crois pas, et un énoncé peut être faux même si je crois à sa vérité. En revanche, elle signifie que ces énoncés sont impossibles à prononcer pour le locuteur : je ne peux pas croire qu'un énoncé est vrai si je ne le crois pas, et je ne peux pas croire qu'un énoncé est faux si je crois à sa vérité.

Ce ne sont donc pas les énoncés mais les énonciations qui sont logiquement fausses, et l'impossibilité de ces énonciations peut être analysée en termes référentiels de vérité des énoncés *du point de vue de leur locuteur*. Puisque l'assignation de vérité dans un modèle épistémique signifie la vérité du point de vue du sujet, la relation *pragmatique* entre un énoncé et son locuteur peut être exprimée formellement par le biais d'une théorie des modèles multiples. C'est le cas en logique modale épistémique, où les formules épistémiques peuvent être considérées comme l'expression d'actes d'énonciations ; la preuve, avec le traitement précédent des énoncés « mooréens ».

Pour montrer que (4) et (5) sont indéfendables, Hintikka (1962) formalise leur impossibilité pragmatique en termes d'indéfendabilité doxastique et épistémique : prononcer l'expression '*p*' signifie pour son locuteur 'je crois que ce qui suit est le cas : *p* (est le cas)'. Cette paraphrase des actes d'énonciation en termes de démonstratif, 'c'est le cas que ...', avait été utilisée dès les premières pages de Hintikka (1962) pour évoquer un problème de traduction des expressions épistémiques : lorsque l'on dit 'il ne sait pas *que p*', la complétive '*que p*' est l'objet d'une assertion et présuppose que *p* est vrai :  $\neg K_{il}p \wedge p$ , contrairement à l'expression voisine 'il ne sait pas *si p*' qui laisse le doute sur la vérité de *p* :  $\neg(K_{il}p \vee K_{il}\neg p)$ .

#### **4. Internalisation du sens**

La procédure consiste à paraphraser les énoncés de Moore en termes d'énonciation, à partir d'une *internalisation* des modalités assertoriques au sein du langage-objet : indiquer

le sens interne d'un acte assertorique, c'est symboliser l'état psychologique ou force illocutoire dans lequel se trouve son auteur.

Les expressions de sens *externe* et de sens *interne* sont utilisées entre autres par Åqvist (1964) : le sens externe de 'je déclare  $p$  et je déclare  $\neg p$ ' correspond à la forme locutoire  $p \wedge \neg p$ , et son sens interne donne la version illocutoire (doxastique) ' $Bp \wedge B\neg p$ ', considérant qu'une déclaration exprime une croyance de la part du locuteur. Åqvist (1964) attribue également différents degrés aux sens internes, selon l'état psychologique qu'ils incarnent : assertion, certitude, conviction, supposition, etc. Les degrés de force illocutoire que nous considérerons ici sont au nombre de deux : l'assertion et la supposition, tandis que l'autre distinction habituelle entre connaissance et croyance repose sur le critère de vérité. On retrouve cette dualité externe/interne chez Bochvar (1938) et Searle (1969) : partant de la distinction entre métalangage et langage-objet, le sens interne d'une formule correspond à l'introduction d'un jugement du métalangage dans le langage-objet ; c'est le cas en logique modale épistémique, où croyance et connaissance sont des formes de jugement dont on peut exprimer le sens en termes de référence multiple dans des mondes possibles. Cela veut dire que les concepts épistémiques expriment de la part du locuteur un engagement dans plusieurs configurations distinctes et symbolisées par des « mondes possibles ». À la différence de  $p$ , qui est vrai ou faux dans l'unique monde actuel,  $K_ap$  et  $B_ap$  sont donc tenus pour vrais ou faux dans un ensemble de configurations ou « mondes possibles » incluant le monde réel (dans le cas de  $K_ap$ ) ou non (dans le cas de  $B_ap$ ).

Bien que le sens externe des énoncés ne paraisse pas logiquement incohérent, la condition de sincérité qui est associée aux actes de langage tels que l'assertion permet de montrer que le sens interne de (4) et (5) donne soit une contradiction :  $B(p \wedge \neg Bp)$ , soit une incohérence :  $B(Bp \wedge \neg p)$ . La solution au paradoxe de Moore repose donc sur la traduction formelle des assertions ou déclarations [*statements*] de vérité en termes de modalités épistémiques :

« Ce qui est violé dans le fait de *prononcer* [ $p \wedge \neg Bp$ ], ce n'est pas la consistance logique (défendabilité), c'est plutôt la présomption générale que le locuteur croit ou, tout du moins, peut croire de façon concevable ce qu'il dit<sup>11</sup>. »

---

<sup>11</sup> Hintikka (1962), p. 67.

Ainsi asserter ' $p$ , mais je ne crois pas que  $p$ ' n'est pas logiquement contradictoire, mais infirme la sincérité (ou la rationalité) du locuteur. La notion pragmatique d'*auto-annulation* [*self-defeat*] constitue le pendant illocutoire de la contradiction locutoire : un énoncé auto-annulant  $p$  correspond à une énonciation contradictoire ou logiquement impossible. L'impossibilité illocutoire de prononcer des formules comme (4) et (5) est qualifiée par Hintikka d'*indéfendabilité doxastique* (ou *épistémique*) : un ensemble d'énoncés  $\{p_1 \wedge \dots \wedge p_k\}$  est doxastiquement non énonçable (*indefensible to utter*) pour l'agent  $a$  si et seulement si l'énoncé  $B_a(p_1 \wedge \dots \wedge p_k)$  est indéfendable tout court. Dans les cas (4) et (5), il s'agit de deux formules doxastiquement indéfendables dans la mesure où  $B(p \wedge \neg Bp)$  et  $B(\neg p \wedge Bp)$  sont indéfendables. Plus généralement, le paradoxe de Moore peut être étendu du cas particulier de la première personne du singulier « je » à n'importe quelle variable de personne  $a$  : (4) et (5) sont *doxastiquement* non énonçables pour quelque locuteur que ce soit, pour autant qu'il énonce ses propres croyances et non celle d'un autre.

Le paradoxe réside dans l'usage *performatif* des modalités épistémiques, c'est-à-dire l'intention manifestée par le locuteur et qu'elles servent à exprimer :

« Bien que l'usage des pronoms de la première personne du singulier nous permette de parler d'*énoncés* indéfendables, et pas simplement de *déclarations* indéfendables, l'héritage logique de cette notion "absolue" d'indéfendabilité doxastique est révélé ainsi par le fait que leur caractère d'être contraire au but recherché ne se manifeste que lorsqu'ils sont énoncés de manière *assertive* ou professés. En un sens, l'absurdité des énoncés doxastiquement défendables est de *caractère performatif* ; elle est due à l'*acte* plus qu'au moyen (l'énoncé) employé pour ce faire<sup>12</sup>. »

## 5. Temporalité

Il faut noter toutefois que la condition de sincérité (ne dire que ce que l'on croit être vrai) ne suffit pas pour rendre compte pleinement de l'absurdité des énoncés de forme (4) et (5) : les conditions *indexicales* du temps (à quel moment du temps ces énoncés font-ils référence ?) et de l'identité du locuteur (par qui l'énoncé est-il prononcé ?) sont deux autres critères de paradoxalité qui doivent être précisés afin de faire surgir la contradiction interne :

« La notion d'indéfendabilité doxastique, à la différence des autres notions que nous

---

<sup>12</sup> Hintikka (1962), p. 77 (nous soulignons).

avons définies jusqu’ici, n’a pas été définie tant pour les *énoncés* [*sentences*] (ou pour des ensembles d’énoncés) que pour des ensembles de *déclarations* [*statements*]. Elle ne dépend pas uniquement de la formule énoncée ; elle dépend également du locuteur (ou auteur) et des façons dont il fait référence à lui-même. Elle ne peut être définie pour des ensembles d’énoncés qu’en la relativisant à un nom ou un pronom figurant dans les énoncés en question. Lorsque le locuteur (ou auteur) visé est manifeste, [...] l’identité du locuteur (ou auteur) doit être alors *déduite* [*gathered*] du contexte<sup>13</sup>. »

D’une part, une formule de type (4) ne sera pas paradoxale si le temps de l’énoncé et le temps de l’énonciation ne concordent pas, c’est-à-dire si les événements qu’ils expriment donnent lieu à des incohérences logiques. Pour donner deux exemples, les énoncés tels que ‘Il pleuvait, mais je ne le croyais pas’, ou ‘Il tuera son père, mais je ne le croirai pas’ ne sont ni contradictoires ni absurdes à prononcer par le locuteur référé par l’indexical « je ». Hintikka l’explique en notant « qu’un changement du temps grammatical supprime l’absurdité de [(4)-(5)], témoin un énoncé tel que “Il était à la maison mais je ne le croyais pas”<sup>14</sup> ».

Puisque la logique modale épistémique évoquée ici est monomodale (ses formules contiennent uniquement des opérateurs de type épistémique), l’auteur constate que « nous n’avons aucun moyen de prouver sa défendabilité formellement, car nous ne traitons pas de la *logique des temps*, mais la remarque est suffisamment évidente » (p. 69). Du fait que la condition de sincérité repose sur la concordance entre les temps de l’énonciation et du contenu de l’énoncé, nous n’aurons pas besoin de logiques multimodales à la fois épistémiques et temporelles.

La logique des énoncés mooréens repose donc sur un facteur temps : pour qu’une assertion soit conforme aux règles du discours, le locuteur doit s’engager sur la vérité de ce qu’il dit et croit *maintenant* ; à l’inverse, il lui est interdit de s’engager à la fois sur ce qu’il ne croit *plus* et sur ce qu’il ne croit pas *encore*. En effet, les énoncés exprimant des opinions passées ou futures peuvent décrire des comportements dont la vérité n’est plus ou pas encore assumée par le locuteur ; en ce sens, leur énonciation n’aura rien de paradoxal tant qu’elle ne viole pas la condition de sincérité des actes d’assertion.

---

<sup>13</sup> Hintikka (1962), p. 74.

<sup>14</sup> Hintikka (1962), p. 65.

Une des clauses de l'analyse de Hintikka (1962) est l'unité de temps : les conditions de cohérence d'un ensemble d'énoncés renvoient à un seul et même moment. Lorsqu'une énonciation porte sur des attitudes épistémiques futures ou passées, celles-ci peuvent indiquer des convictions que le locuteur a rejetées entre-temps ou qu'il prévoit de rejeter même s'il en assume encore la vérité à l'instant présent, c'est-à-dire au moment de l'énonciation. Ce phénomène oppose le plus souvent le passé au présent, mais il est possible également de prévoir un changement d'avis pour le futur : « Celui qui n'est pas socialiste à vingt ans n'a pas de cœur ; celui qui est socialiste à quarante n'a pas de tête », selon la fameuse formule d'Aristide Briand rappelée dans Bovens (1995) ; une telle énonciation est impossible à prononcer pour un jeune idéaliste, dans la mesure où le faire consisterait à admettre qu'il finira par rejeter tôt ou tard ce en quoi il croit fermement aujourd'hui.

Dans le cas de l'énonciation présente d'un énoncé au passé, 'Il pleuvait, mais je ne le crois pas' est absurde à prononcer parce qu'il revient pour le locuteur à rejeter la vérité d'un événement passé dont il est en train d'affirmer la vérité. On peut expliquer cette absurdité par le caractère irrévocable des vérités passées : ce qui était vrai est vrai et sera toujours vrai, donc une vérité passée est nécessairement vraie à partir du moment où le fait qu'elle exprime a eu lieu. Dans le cas de l'énonciation présente d'un énoncé au futur, les vérités futures sont considérées en général comme des vérités contingentes au temps présent, c'est-à-dire indéterminées quant à leur valeur de vérité au moment de leur énonciation. La contradiction d'une telle énonciation ne sera donc pas aussi flagrante que dans le cas précédent, mais elle en reste une pour la raison que l'acte d'énoncer une vérité future a pour effet de considérer cette vérité comme déterminée : un énoncé tel que 'Il y aura de la neige à Noël, même si je ne le crois pas pour l'instant' est absurde à prononcer pour le locuteur.

En ce qui concerne les énonciations de vérités futures, le seul cas dans lequel elles peuvent paraître doxastiquement défendables est celui de la « duperie de soi » (*self-deception*) : même si je dois croire ce que je considère comme vrai, il y a certaines vérités que je n'arrive pas à admettre. La dénégation freudienne est un cas de ce genre ; mais nous ne considérerons pas ici ce phénomène *pathologique* de résistance à l'évidence comme l'expression d'une contradiction logique, puisqu'elle n'est pas produite par la violation explicite de règles du discours.

## 6. Identité

Le paradoxe de Moore est d'ordre pragmatique ; en cela, il est dépendant de l'*identité* du locuteur dans la formulation d'un énoncé : (4) est paradoxal si le temps grammatical de l'énoncé est le présent (de l'indicatif, bien entendu) ou si le locuteur parle de ses propres croyances ; il ne le sera plus, en revanche, si le locuteur évoque les croyances d'un autre. Ainsi, l'énoncé 'il pleut, même si ces idiots ne le croient pas' n'a rien de paradoxal parce que l'identité du locuteur ne concorde pas avec les personnes idiotes. Tout comme dans l'analyse du paradoxe en termes de temps grammaticaux, la concordance dont il est question ici ne signifie pas un critère d'identité : de même que les énoncés mooréens peuvent être paradoxaux sans que le temps grammatical de l'énonciation soit identique au temps grammatical de l'énoncé, ils peuvent l'être également sans que l'auteur de l'énonciation soit identique au sujet de l'énoncé.

Hintikka signale à cet effet que (4) et (5) ne sont pas paradoxaux uniquement lorsqu'ils figurent à la première personne du singulier : ils le sont aussi lorsque « je » est remplacé par les pronoms personnels « tu », « nous » ou « vous », c'est-à-dire dans tous les cas où se produit une relation de locuteur à interlocuteur avec le sujet de l'énoncé. Ce qui vaut pour les pronoms personnels vaut également pour les noms propres, puisque le mode de référence du sujet ne compte pas dans l'évaluation du paradoxe. Hintikka (1962) cite ainsi les cas originaux de Charles de Gaulle et Napoléon, réputés pour parler d'eux-mêmes à la troisième personne du singulier ou par leurs noms propres. Mais ces cas singuliers de mise à distance entre le locuteur et le sujet de l'énoncé ne sont que pure apparence, puisque le locuteur sait dans ces cas de figure qu'il parle de lui à la troisième personne ou par le biais d'un nom propre.

Cette précision permet à Hintikka de généraliser la notion d'indéfendabilité doxastique (ou épistémique) : pour tout locuteur  $a$ , l'énonciation  $\lceil p \wedge \neg B_a p \rceil$  est indéfendable pour  $a$  si celui-ci sait que le contenu de croyance s'adresse à  $a$ . Cette dernière condition avait été mise en évidence par Castañeda (1970) et a donné lieu à une reformulation de la condition (C.KK\*) : 'si  $a$  sait que  $p$ , alors  $a$  sait qu'*il* sait que  $p$ ' est valide seulement si ' $a$ ' et '*il*' sont co-référentiels (si '*il*' a un usage anaphorique dans ce cas de figure, autrement dit). Le rôle de cette relation

de locuteur à interlocuteur renvoie à la propriété de *transmissibilité épistémique* : lorsqu'un locuteur parle à son interlocuteur, son intention communicative est de transmettre une information vraie et son assertion produit un effet d'adhésion sur son vis-à-vis :

« Le fait que  $[ \ulcorner (K_a p \wedge \neg K_b p) \urcorner ]$  soit épistémiquement non énonçable (*indefensible to utter*) pour le porteur de  $b$  peut apporter un éclairage sur les problèmes examinés dans [le fait de simplement croire que vous savez]. Il montre qu'une implication épistémique a lieu entre "Vous savez que" (ou "Il sait que") et "Je sais que"<sup>15</sup>. »

Les énoncés épistémiques sont donc valables selon que l'agent épistémique est identifiable ou non, et si l'identification permet de transmettre une information admise d'un agent à un autre. Ceci nous amène à une autre propriété fondamentale de la logique épistémique : l'information *commune*.

### **7. Croyance et connaissance commune**

Il en va autrement lorsque l'assertion désigne une déclaration de savoir : ' $p$ , mais tu ne le crois pas' est absurde à prononcer pour le locuteur dans la mesure où l'assertion de  $p$  transmet à son interlocuteur une connaissance que celui-ci ne peut réfuter en tant que telle, et ce dernier ne peut continuer de croire  $\neg p$  dès que le locuteur lui a « fait savoir » que  $p$ . En ce sens, l'assertion de  $p$  provoque une *connaissance commune* entre le locuteur et son auditoire : la propriété de transmissibilité du savoir préfigure ainsi la logique modale épistémique multi-agents de van Benthem (2004), et son lien avec le paradoxe de Moore a été formulé ainsi par Williams (2000) : « L'assertion constitue une tentative de faire d'une proposition une connaissance commune<sup>16</sup> », et la tentative est supposée fructueuse par l'indéfendabilité des énoncés (4) et (5). D'autres logiques d'assertion sont encore plus exigeantes sur la condition d'adhésion à la vérité de  $p$  : dans la logique discussive de Jaskowski ou la logique assertionnelle de Łoś (1948), la vérité d'un énoncé n'est pas transmise par l'annonce d'un seul locuteur mais exige l'accord préalable de *tous* les interlocuteurs. Dans ce cas, la connaissance commune est le résultat d'un accord intersubjectif, et non l'effet d'une annonce faisant autorité.

---

<sup>15</sup> Hintikka (1962), p. 81.

<sup>16</sup> Williams (2000), p. 32.

Ce processus à double face (illocutoire et perlocutoire) de la transmissibilité du savoir par le biais d'une déclaration ne fonctionne pas si le pronom figurant dans l'énoncé est « il » ou « ils », dans la mesure où le locuteur n'est alors pas en contact avec la personne référée dans l'énoncé et ne peut donc pas lui transmettre une connaissance.

Pour résumer l'analyse ci-dessus des énoncés mooréens, les conditions transitives (C.BB\*) et (C.KK\*) permettent d'invalider un type de formules dont l'absurdité repose sur des critères indexicaux de temps grammatical et de personne référée dans l'énoncé. Mais le résultat de cette analyse peut varier en raison d'un troisième critère de concordance entre énonciation et énoncé, en plus des critères de temps et de personne : même si le locuteur et le sujet de l'énoncé sont épistémiquement liés, le premier produisant sur le second un effet perlocutoire (parce que le sujet de l'énoncé et le locuteur ne font qu'un, parce que le sujet est son interlocuteur, ou parce qu'il fait partie de son auditoire), la formule de type (4) ou (5) ne sera pas paradoxale si l'attitude exprimée par son énonciation concorde avec celle exprimée dans l'énoncé. Si (4) et (5) sont paradoxaux, alors on constate que les formules qui suivent le sont d'autant plus :

$$(4KB) K(p \wedge \neg Bp)$$

et

$$(5KB) K(Bp \wedge \neg p)$$

sont indéfendables parce que le locuteur y déclare de deux façons différentes (par l'acte d'énonciation ou dans l'énoncé, respectivement) ce qu'il *sait*, à savoir que  $p$  est le cas ou n'est pas le cas. Or, puisque ce dont la vérité est impossible pour de simples croyances le sera *a fortiori* pour des connaissances, l'indéfendabilité de (4) et (5) implique respectivement celle de (4KB) et (5KB). (5BK) sera trivialement indéfendable :  $(Kp \wedge \neg p)$  est absurde et contradictoire, donc le rôle de la force illocutoire B dans  $B(Kp \wedge \neg p)$  est superflu. Autrement dit, l'aspect paradoxal de (5BK) n'est pas d'ordre pragmatique.

## **8. Degrés de force**

La pragmatique du discours concerne les aspects illocutoire et perlocutoire des énoncés d'attribution de connaissance ou de croyance. Ainsi, l'effet *perlocutoire* de l'énonciation



dépend de la *force illocutoire* que lui transmet son auteur : '*p*, mais tu ne crois pas que *p*' semble plus ou moins paradoxal selon qu'elle exprime une déclaration de vérité ou une simple supposition réfutable. Dans ce dernier cas, le locuteur donne son opinion mais laisse à l'interlocuteur le droit de la contester. Le droit de contester est typique d'une logique dialogique : lorsque le Proposant P propose un énoncé *p*, il ne coupe pas court à toute discussion et ne force pas son interlocuteur à adhérer à la vérité de *p* ; il ouvre au contraire un débat polémique avec lui, lequel est un opposant et non un adhérent. Ce que l'opposant conteste est donc une supposition de départ et non une assertion définitive, comme dans le cas des énoncés mooréens.

Si en revanche l'énonciation exprime une simple croyance ou supposition, plutôt qu'une conviction ou une assertion, le paradoxe n'aura pas toujours lieu. C'est le cas notamment si l'attitude exprimée dans l'énoncé exprime une conviction *plus forte* que celle de l'énonciation. Dans la formule

$$(4BK) B(p \wedge \neg Kp),$$

l'attitude du locuteur est celle d'un agent parfaitement cohérent qui tient un certain énoncé pour vrai mais n'oublie pas qu'il demeure réfutable en tant que tel, du fait que l'introduction d'une information supplémentaire pourrait modifier son point de vue sur *p*. Or contrairement à (4BK), défendable si le locuteur considère que ses croyances sont réfutables, celui-ci ne peut prononcer en toute cohérence des formules mixtes telles que

$$(4KB) K(p \wedge \neg Bp)$$

ou

$$(4K) K(p \wedge \neg Kp)$$

Dans ces deux cas de figure, les énoncés de forme mooréenne sont paradoxaux parce que l'énonciation exprime une force illocutoire *supérieure ou égale* à celle de l'énoncé. On pourrait généraliser ainsi les conditions d'absurdité des énoncés mooréens. Pour tout opérateur  $\Box_i$  symbolisant une attitude épistémique à l'égard d'un énoncé *p* (certitude, conviction, supposition, doute, etc.), la formule  $\Box_1(p \wedge \neg \Box_2 p)$  est indéfendable seulement si  $\Box_1$  indique

une force illocutoire supérieure ou égale à  $\Box_2$ . L'ordre des forces est croissant ou décroissant, selon que l'attitude tend vers la considération de vérité absolue ou de fausseté absolue.

Selon le contexte de discours et quelques indices propres au cadre du discours (l'intonation de la voix, le rôle du locuteur au sein d'une conversation, etc.), on considérera que la force illocutoire associée à un énoncé est comparable soit à une simple croyance, soit à une affirmation de connaissance : dans le premier cas, l'affirmation est réfutable et s'apparente davantage à une supposition ; dans le second cas, l'affirmation est péremptoire et vaut pour son auteur comme une vérité acquise. L'énonciation de  $p$  par le locuteur implique alors *épistémiquement* que l'interlocuteur acquiert la connaissance de  $p$  : dire que  $p$  produit une déclaration de savoir qui annule toute supposition du « contraire »  $\neg p$  ; l'interprétation modale des actes épistémiques justifie par ailleurs notre tendance vernaculaire à parler couramment de « contraire » plutôt que de « contradictoire » : bien que « contraire » ne soit pas le terme approprié pour opposer les énoncés contradictoires  $p$  et  $\neg p$ , il l'est en revanche pour opposer les énonciations ' $p$ ' et ' $\neg p$ ' dans la mesure où une énonciation correspond à une attitude épistémique de forme  $\Box p$ . Or, la supposition contraire à  $p$  n'est pas l'énoncé ' $\neg p$ ' mais l'énonciation ' $\neg p$ ', c'est-à-dire  $\Box \neg p$ . Les formules modales  $\Box p$  et  $\Box \neg p$  sont bien en opposition contraire ; la même chose vaut pour les expressions quantifiées : 'Tout le monde est là ?' ( $\forall x Fx$ ). Si l'on répond : 'Au contraire', on sous-entend que personne n'est là ( $\forall x \neg Fx$ ) et non que certains ne sont pas là ( $\neg \forall x Fx \equiv \exists x \neg Fx$ ).

En conséquence, les déclarations de forme ' $p \wedge \neg Kp$ ' et ' $p \wedge \neg Bp$ ' sont toutes deux paradoxales au sens où elles sont épistémiquement non énonçables par leur locuteur. Le seul cas où le paradoxe n'apparaît pas est celui où la force illocutoire sera inférieure à l'attitude indiquée dans l'énoncé, ce qui revient à dire que tous les énoncés évoqués jusqu'ici seront épistémiquement énonçables.

## **9. Assertion et introspection**

Le passage de l'implication locutoire à l'implication illocutoire (dont la force est d'ordre soit doxastique soit épistémique) permet ainsi d'expliquer l'absurdité des énoncés mooréens en termes d'énonciation. Mais outre ce détail, l'analyse en termes de déclaration (simple supposition, ou assertion) permet d'expliquer également l'inclination des épistémologues à

confondre itération et introspection, assertion et psychologie : c'est le cas lorsqu'un exemple d'énoncé mooréen est donné, celui où le pronom est à la *première personne*. En effet, un tel énoncé fait référence à son propre auteur et celui-ci ne peut pas ignorer les attributions de connaissance ou de croyance (contenues dans l'énoncé) tout en les prononçant. Dans ce cas de figure, le locuteur et le sujet évoqué dans l'énoncé sont une seule et même personne et, pour cette raison, les croyances suggérées par l'acte d'énonciation ne peuvent pas être contestées par le locuteur sans que celui-ci ne se contredise *ipso facto*. La croyance d'un agent peut être contestée en toute cohérence lorsqu'elle est prononcée par une tierce personne, c'est-à-dire une personne dont les connaissances n'interfèrent pas avec celles de l'agent. Les formules (4)-(5) ne sont validées que lorsque le locuteur et le sujet de l'énoncé sont épistémiquement liés : pour tout  $b$  en contact avec  $a$ ,  $(p \wedge \neg B_b p)$  et  $(B_b p \wedge \neg p)$  sont doxastiquement et, *a fortiori*, épistémiquement indéfendables pour tout  $a$ . En d'autres termes, un locuteur ne peut pas affirmer ignorer une connaissance transmise par un autre agent sans se contredire. La leçon à tirer de cette analyse en demi-teinte des énoncés mooréens, c'est que Hintikka (1962) propose un cadre sémantique adéquat lorsque les attitudes épistémiques sont prononcées dans le cadre d'une conversation, c'est-à-dire lorsqu'un échange d'informations se produit entre le locuteur  $a$  et le sujet de l'énoncé  $b$ . Si l'on restreint l'interprétation de  $b$  au seul cas de la première personne du singulier, la conséquence est une confusion entre l'acte public d'assertion et l'acte privé d'introspection :

« Compte tenu de l'aspect fallacieux des arguments de l'introspection, il est important de se rendre compte qu'aucune des conditions ou règles que nous avons adoptées n'est basée sur elles. Les arguments que nous avons donnés en leur faveur concernaient tous les circonstances dans lesquelles on peut raisonnablement *dire* d'un ensemble de déclarations [*statements*] faites *explicitement* qu'elles sont défendables. Aucune référence n'a été faite à ce que l'on peut savoir en recherchant dans son *esprit*. Par exemple, la condition (C.KK\*), peut-être la moins évidente de nos conditions, ne devrait pas être défendue en termes d'*introspection* [...], elle est basée sur ce que l'on pourrait peut-être appeler l'aspect *quasi-performatif* du verbe *savoir*<sup>17</sup>. »

L'introspection ou conscience de soi est une conséquence de l'acte public d'assertion, étant donné que personne ne peut ignorer ce qu'il dit ; en revanche, certaines pensées inexprimées

---

<sup>17</sup> Hintikka (1962), p. 55 (nous soulignons).

peuvent demeurer à l'état inconscient, et c'est pour cette raison que l'axiome d'introspection négative,  $\neg Kp \rightarrow K\neg Kp$ , n'est pas retenu comme caractéristique de l'opérateur de connaissance  $K$  : l'antécédent  $\neg K$  n'indique pas un acte d'assertion, mais une absence d'assertion. Rien d'explicitement *reconnu* ne peut être établi sur la base de  $\neg K$ , en conséquence.

L'introspection est considérée ainsi comme un symptôme de l'implication épistémique : asserter que  $p$  implique le fait d'avoir conscience que  $p$ , mais cette prise de conscience ne prend effet que si la connaissance ou croyance est prononcée. L'axiome d'introspection négative peut être admis sous cette interprétation : on sait ce que l'on ne sait pas, à condition d'avoir déclaré explicitement ce que l'on ignore au préalable. La tendance à confondre assertion et introspection explique également pourquoi d'autres formes d'inférence paraissent auto-confirmantes lorsqu'elles sont interprétées en termes psychologiques : 'j'ai conscience que  $p$ ' implique 'j'ai conscience d'avoir conscience que  $p$ ', dans la mesure où la prise de conscience résulte d'un acte d'assertion explicite. Par opposition, 'il a conscience que  $p$ ' n'implique pas 'il a conscience d'avoir conscience que  $p$ ' tant que la tierce personne en question n'asserte rien.

La tendance fautive à dissocier l'introspection de l'acte préalable d'assertion est rappelée par Hintikka en termes de « sophisme du psychologue ». Ce sophisme a été associé à la personne de Williams James et consiste à identifier son point de vue « avec celui d'un *fait* mental (plutôt qu'à celui du *sujet* dont le savoir ou la croyance est examiné)<sup>18</sup> ». Cette objectivation des états du sujet en termes de « faits mentaux » a pour effet d'assimiler nos propres états de connaissance à ceux des autres, mais en oubliant entre-temps la place intermédiaire et centrale que tient l'assertion dans la prise de conscience de ces états mentaux. Le rôle de l'énonciation et de l'implication épistémique dans l'analyse des actes mentaux est de mettre tous ces effets secondaires en évidence.

Pour la même raison, les conditions sémantiques mixtes (C.BK) et (C.KB) citées dans Hintikka (1962) deviennent intuitivement correctes lorsqu'elles sont interprétées en termes d'implications doxastiques ou épistémiques : 'je crois que  $p$ ' implique 'je sais que je crois que

---

<sup>18</sup> W. James, *Principles of Psychology: The Long Course* (New York, 1890), I, 196-197. Cité in Hintikka (1962), p. 86 (nous soulignons).

$p'$  seulement si la personne référée par « je » a *déclaré* au préalable que  $p$  ; dans ce sens performatif, l'implication devient légitime mais ne l'est pas tant que l'implication est considérée comme simplement locutoire et porte sur le contenu des énoncés. Hintikka (1962) conclut de son analyse que « l'idée fautive selon laquelle  $B_a p$  devrait impliquer  $K_a B_a p$  dans un sens plus fort peut être partiellement (ou totalement) due à une confusion entre les différentes implications<sup>19</sup> », c'est-à-dire entre  $Bp \rightarrow KBp$  et  $K(Bp \rightarrow KBp)$ . La dernière formule est valide, tandis que la première ne l'est pas.

L'autre condition mixte (C.BK) est d'autant plus défendable épistémiquement, puisque 'je sais que  $p$ ' implique 'je crois que je sais que  $p$ ' aussi bien au sens locutoire qu'au sens illocutoire de l'implication. L'analyse performative des attitudes épistémiques permet de justifier aisément la thèse d'entraînement ou de conséquence, selon laquelle toute connaissance implique une croyance correspondante :  $Kp \rightarrow Bp$ . En effet, l'absurdité de (4) vient de ce que la formule  $\lceil p \wedge \neg Bp \rceil$  est épistémiquement indéfendable : (4KB) est indéfendable et sa négation est donc auto-confirmante :  $\neg K(p \wedge \neg Bp)$  équivaut à  $K(p \rightarrow Bp)$ , c'est-à-dire à  $(Kp \rightarrow KBp)$  ainsi qu'à  $(Kp \rightarrow Bp)$ . Étant donné que K et B sont deux modalités fortes logiquement indépendantes (elles ne sont pas interdéfinissables), la relation de conséquence entre K et B est un axiome (non un théorème) qui doit révéler une signification de base et non une signification dérivée.

### **10. Assertion et supposition**

Bien que la définition classique (platonicienne) du savoir soit en mesure d'étayer  $Kp \rightarrow Bp$  (puisque la croyance est une condition nécessaire à la connaissance, en plus de la vérité et de la justification), elle ne permet pas de surmonter les objections de Radford (1967) relatives aux cas de « connaissance heureuse » : interrogé dans le cadre d'une émission culturelle, un locuteur-candidat peut donner une bonne réponse au hasard et manifester dans ce cas de figure un cas de connaissance sans croyance. Une telle circonstance ne se produit pas, dans le cas de l'analyse illocutoire qui suit : si la connaissance correspond à un acte d'*assertion* et ne s'exprime pas par un simple acte de conjecture ou de supposition (ce

---

<sup>19</sup> Hintikka (1962), p. 84- 85.

qui est le cas du candidat chanceux de Radford), alors toute déclaration de connaissance implique la croyance puisqu'une assertion est une force illocutoire de degré supérieur à la simple croyance. Tout ce qui est asserté est supposé vrai *a fortiori*, d'où l'apparence paradoxale d'une formule telle que (4) et l'intérêt de son interprétation en termes de (4KB).

Dans le même sens que ce que nous avons suggéré plus haut, Åqvist (1964) exprime ceci par des indices d'engagement gradués :  $\Box_5$  désigne une supposition ou simple croyance, tandis que  $\Box_{10}$  désigne une assertion ; d'après lui, l'analyse correcte de (4) donne le sens interne contradictoire  $\Box_{10}p \wedge \Box_5\neg p$ , en violation avec la règle  $\Box_{10}p \rightarrow \Box_5p$  (qui est la contrepartie de la règle d'entraînement  $Kp \rightarrow Bp$ ). La réciproque est défendable, en revanche :  $\Box_5p \wedge \neg\Box_{10}p$  signifie que l'on croit quelque chose sans en avoir la preuve ou la certitude et correspond à la formule (4BK). Le cas est différent avec la version (5BK),  $\Box_5p \wedge \Box_{10}\neg p$  : on ne peut pas croire ce dont on affirme en même temps la fausseté. Mais ce cas précis correspond à  $Bp \wedge K\neg p$  et diffère de la relation de conséquence entre la connaissance et la croyance.

À noter toutefois que, selon certains, *déclarations* de connaissance et *déclarations* de croyance s'excluent mutuellement : celui qui affirme 'je sais' n'affirmera pas 'je crois' ( $Kp \wedge \neg Bp$ ) ; celui qui affirme 'je crois' n'affirmera pas 'je sais' ( $Bp \wedge \neg Kp$ ). Lehrer (1968) fait état de cet argument contre la thèse d'entraînement, ainsi que Blanché (1968) : si je dis 'je crois que  $p$ ', ma déclaration de croyance suggère que je ne sais pas que  $p$ , auquel cas contraire je dirais directement que je sais que  $p$  en vertu d'une règle pragmatique ou « maxime conversationnelle » du discours ; puisque l'énonciation 'je ne le crois pas, je le sais' est courante, elle semble montrer également que la signification dans l'usage de B et K exclut mutuellement leur vérité.

Mais appliquer cet argument, c'est confondre encore une fois vérité et affirmation de la vérité, ce qui revient à confondre les propriétés des énoncés avec les propriétés des énonciations. On peut donc rejeter ces deux arguments contre la thèse d'entraînement, et pour deux raisons liées à la rhétorique du langage ordinaire : dire 'je ne crois pas que  $p$ , je le sais' ne signifie pas que l'on ne croit pas que  $p$  au sens strict, mais que l'on n'est pas *seulement* en mesure de le croire. L'usage qui est fait ici de la négation n'a pas pour effet de nier  $p$  mais d'atténuer l'importance de la déclaration de croyance dans le discours : son rôle n'est pas

d'affirmer la fausseté de  $p$  mais, tout au contraire, de produire l'effet d'une *litote* et de renforcer ainsi l'autorité du locuteur, c'est-à-dire sa capacité à prouver la vérité de  $p$ . Lehrer (1968) compare cet usage de la négation à l'énoncé 'Ce n'est pas une maison, c'est un manoir', sous-entendu que ce qui est un manoir est *a fortiori* une maison et ne l'exclut en rien. En conséquence, celui qui sait que  $p$  ne fait pas que savoir que  $p$  mais le croit dans le même temps. Cet effet rhétorique des expressions épistémiques, que Lehrer attribue à la rhétorique et distingue de la logique des notions de croyance et de connaissance, est lié également à ce que Blanché (1968) considère comme un principe d'économie informationnelle : celui qui *dit* croire que  $p$  sous-entend par la force illocutoire modérée de son énonciation (une simple supposition) qu'il ne sait pas si  $p$  est le cas.

En dehors de cette maxime conversationnelle de Grice (ce qui est dit doit révéler l'état psychologique précis du locuteur et ne pas faire usage de circonvolutions), une déclaration de croyance n'est pas logiquement incompatible avec une déclaration de connaissance. Une personne certaine de la vérité de  $p$  a le droit de déclarer qu'elle croit que  $p$  est vraie, ou bien l'inverse, de sorte que les déclarations 'je crois que  $p$ ' ou 'je sais que  $p$ ' peuvent impliquer (épistémiquement) 'je sais que je crois que  $p$ ' ou (doxastiquement) 'je crois que je sais que  $p$ ' ; cela étant, la règle de pertinence ci-dessus incite simplement à associer de préférence (par souci d'économie des informations au cours d'un dialogue) une implication doxastique à toute énonciation de croyance, et une implication épistémique à toute déclaration de connaissance. Hormis cette règle implicite, la combinaison des deux sortes d'implication pragmatique avec K et B reste logiquement défendable.

### **11. Introspection du discours**

Toutes les autres expressions qui suivent peuvent être analysées et validées ou invalidées par le même type d'explication pragmatique de K et B : 'je crois que  $p$ , mais je ne le sais pas' et ' $p$ , mais je ne sais pas si  $p$ ' sont deux variantes de (4BK) ; quant à 'si  $p$ , alors je crois que  $p$ ' et 'si  $p$ , alors je sais que  $p$ ', elles illustrent la négation de toutes les versions indéfendables de (4) où la force illocutoire est au moins égale à celle indiquée dans l'énoncé, c'est-à-dire (4B), (4K), (4KB) et (4KK). La relation d'implication entre déclaration de vérité et déclaration de savoir est formulée ainsi par l'implication épistémique de l'énoncé, 'si  $p$ ,

alors je sais que  $p'$  ; bien que cette implication ne soit pas acceptable dans un cadre locutoire, sous peine de trivialisat on du concept  $K$ , elle prend tout son sens dans un cadre illocutoire et repr esente notamment la cons equence que Hocutt (1972) avait rejet ee par l'absurde :  $(Kp \rightarrow KKp)$  est effectivement une cons equence de  $(p \rightarrow Kp)$ , mais c'est une cons equence *pragmatique* ou illocutoire, au sens o u l'acte d' enonciation 'si  $p$ , alors je sais que  $p'$  ( $p \rightarrow Kp$ ) implique * pist emiquement*  $(Kp \rightarrow KKp)$ . De la d eclaration ' $p \rightarrow Kp$ ' on inf ere  $K(p \rightarrow Kp)$ , qui  quivaut    $(Kp \rightarrow KKp)$  en vertu de la *distributivit e* de la connaissance : si un agent sait qu'une implication  $p \rightarrow q$  est vraie, alors sa connaissance de l'ant ecedent  $p$  implique celle du cons equent  $q$ . Si l'on distingue l'implication logique de la pr esupposition ou implication pragmatique (*implicature*), on symbolisera cette relation d'inf erence particuli ere par ' $p$ '  $\sim$  ' $Kp$ ', c'est- a-dire  $K(p \rightarrow Kp)$ . Cette derni ere implication, illocutoire, est d ecrite en termes de mondes possibles par l'appartenance de  $p \rightarrow Kp$    tous les ensembles mod eles compatibles avec la connaissance du sujet-locuteur. La condition (C.KK\*) ne justifie donc pas la th ese cart esienne de l'illumination de soi [*self-illumination*] ou transparence de la connaissance, contrairement   ce que dit Hocutt ; elle exprime la transparence des *d eclarations* de connaissance, rien de plus.

  noter que Hintikka (1962) propose une certaine r efutation de (4B) qui ne recourt pas   (C.BB\*) : lorsque le paradoxe de Moore est interpr et e par 'il pleut, mais je ne le crois pas ; et je crois ce que je viens de dire', de forme logique :  $(p \wedge \neg Bp) \wedge B(p \wedge \neg Bp)$ , la preuve d'ind efendabilit e se contente de conditions plus faibles. Mais l'utilisation des conditions it eratives (C.BB\*) ou (C.KK\*) permet d'insister sur le lien logique existant entre, d'une part,  $(p \rightarrow Bp)$  ou  $(p \rightarrow Kp)$  et, d'autre part,  $B(p \rightarrow Bp)$  ou  $K(p \rightarrow Kp)$  : les premi eres impliquent *doxastiquement* ou * pist emiquement* les secondes, donc elles justifient l'it eration des op erateurs.

## 12. Positivit e du discours

Si l' enonciation ' $p$ , donc je sais que  $p'$  est * pist emiquement* auto-confirmante, elle l'est *a fortiori* sous une forme affaiblie telle que ' $p$ , donc il se peut que je sache que  $p'$  :  $p \rightarrow PKp$ , et sous une forme d' enonciation n egative ' $\neg p$ , donc je sais que je ne sais pas que  $p'$ . La premi ere formule rappelle le cas d'un autre paradoxe : le Paradoxe de Fitch, en vertu duquel une



définition antiréaliste de la vérité comme connaissabilité (par un agent quelconque) conduit à la conclusion absurde que toute proposition vraie est connue de tout locuteur :  $p \rightarrow Kp$ . Ce paradoxe est produit par l'introduction d'une prémisse disant qu'il existe une proposition vraie qu'un agent ne sait pas :  $p \wedge \neg Kp$ . Sans entrer dans les détails de l'analyse, le fait que cette prémisse produise une contradiction oblige à rejeter cette prémisse par l'absurde et à accepter la vérité de sa négation :  $\neg(p \wedge \neg Kp)$ , qui équivaut à la conclusion paradoxale  $p \rightarrow Kp$ <sup>20</sup>.

Dans le cas qui nous occupe jusqu'à présent, l'acte d'assertion ne se confond pas avec la définition antiréaliste de la vérité comme connaissabilité ; ce n'est pas la vérité, mais la déclaration de vérité d'un énoncé qui est toujours connaissable. La seconde formule semble entériner l'axiome d'introspection négative, mais seulement en termes d'implication épistémique : c'est le fait préalable d'énoncer  $\neg p$  qui permet au locuteur d'en conclure qu'il sait que  $\neg p$  et, par voie de conséquence, qu'il ne sait pas que  $p$ . Or si l'énonciation de  $\neg p$  implique épistémiquement  $K\neg p$ ,  $\neg Kp$  (par dualité) puis  $K\neg Kp$ , le passage de  $\neg Kp$  à  $K\neg Kp$  n'est donc valable que pour les cas de déclaration explicite d'ignorance : dire que  $p$  est faux, c'est prouver de fait que l'on ignore *a fortiori* la vérité de  $p$ . Le traitement illocutoire de ces énoncés permet ainsi d'expliquer pourquoi leur énonciation apparaît intuitivement correcte, malgré l'invalidité de leurs énoncés dans Hintikka (1962). L'analyse performative d'une logique des déclarations de croyance et de connaissance justifie ainsi l'axiome d'introspection positive en termes d'énonciation et de force illocutoire :  $\lceil p \rightarrow Kp \rceil$  implique  $K(p \rightarrow Kp) \leftrightarrow Kp \rightarrow KKp$ , et  $\lceil p \rightarrow Bp \rceil$  implique  $B(p \rightarrow Bp) \leftrightarrow Bp \rightarrow BBp$  ; en revanche, cette analyse ne permet pas de valider l'axiome d'introspection négative : l'énoncé épistémique  $\neg Kp \rightarrow K\neg Kp$  n'est pas une conséquence pragmatique de l'énonciation  $\lceil \neg p \rightarrow \neg p \rceil$ , car une modalité niée telle que  $\neg K$  ne présuppose pas un acte de discours préalable. La seule forme dans laquelle un analogue à l'introspection négative serait justifiable est  $K(\neg Kp \rightarrow K\neg Kp) \equiv K\neg Kp \rightarrow KK\neg Kp$ , qui ne donne rien d'autre par réduction que l'énoncé trivial d'identité  $\neg Kp \rightarrow \neg Kp$ .

---

<sup>20</sup> Pour une analyse détaillée du Paradoxe de Fitch et un traitement comparable au Paradoxe de Moore, voir notamment Schang (2010).

De plus, l'équivalence entre B et BB ou K et KK, caractéristique du système modal S4, permet d'éviter une objection de régression à l'infini des itérations : que signifie le fait de croire que l'on croit que l'on croit ... que l'on croit, où B serait répété un nombre de fois indéfini ? La question est posée par Williams (2000) et considérée par Cargile (1967) comme une raison de rejeter par l'absurde les modalités itérées :

« Le problème, avec [l'axiome d'introspection positive], c'est qu'il a lui-même besoin d'une explication. En l'appliquant à plusieurs reprises, je peux dériver du fait que je crois que Johnson est le Président des États-Unis la conséquence que je crois que je crois que je crois que Johnson est le Président des États-Unis. Et il serait normal de vouloir savoir ce que cela *veut dire*. Peut-être que ce genre d'inférences peut être éliminé en restreignant le nombre de fois que l'axiome peut être appliqué à une croyance donnée, mais nous devrions nous demander alors la raison de cette restriction *arbitraire*<sup>21</sup>. »

Or, c'est l'inverse que permet l'argument d'itération : non pas une démultiplication indéfinie des opérateurs, mais la réduction à un seul. Pour toute itération  $\Box \dots \Box_n p$  répétée  $n$  fois sur un énoncé  $p$ , cette formule itérée équivaut en vertu de (C.  $\Box \Box^*$ ) à  $\Box_1 p$  ou  $\Box p$ . Hintikka (1962) renverse ainsi l'objection sur la base d'une règle de discours :

« Ceux qui supposent que le savoir implique le savoir que l'on sait ont été accusés parfois de générer une régression à l'infini (ou peut-être mieux, un progrès infini des niveaux ou ordres de savoir). Ils semblent postuler une infinité d'actes de savoir ayant lieu simultanément. Mais c'est l'inverse qui se produit, en réalité. Dire que le savoir (en son acception première) implique logiquement le savoir que l'on sait, c'est dire qu'une déclaration de savoir que l'on sait n'ajoute absolument rien à une déclaration de savoir ordinaire, qu'elle le fait simplement d'une manière détournée<sup>22</sup>. »

### 13. Vérité et sincérité

Quelques objections centrales ont été relevées précédemment et peuvent, en ce qui concerne la valeur sémantique des énoncés mooréens et leur analyse performative, être résumées dans ce qui suit.

L'énoncé de forme (4) est-il aussi paradoxal pour les déclarations de croyance que de connaissance ; autrement dit, qu'y a-t-il d'absurde dans ' $p$ , mais je ne sais pas que  $p$ ' ou ' $p$ ,

---

<sup>21</sup> Cargile (1967), p. 183 (nous soulignons).

<sup>22</sup> Hintikka (1968), p. 14.

mais je ne sais pas si  $p$  ? Bien que Hintikka signale que la version doxastique est plus paradoxale que la version épistémique (on peut affirmer des choses sans les savoir), cette dernière devient tout aussi répréhensible lorsque l'on considère une assertion comme une déclaration de savoir à part entière. Si aucune information disponible pour le locuteur ne l'incite à croire qu'il peut se tromper sur sa déclaration, alors il est en droit d'*asserter*  $p$ , et pas simplement de supposer ou croire sa vérité. Pour cette raison, l'analyse locutoire de Hintikka peut être étayée par une explication illocutoire du type suivant : l'énoncé ' $p$ , mais je ne le sais pas' n'apparaît pas paradoxal lorsque la déclaration ' $p$ ' manifeste un degré de force illocutoire inférieur à l'acte d'assertion. Si le locuteur suppose simplement la vérité de  $p$ , alors il ne déclare pas le savoir et peut se tromper à ce sujet. C'est le sens donné à l'expression « pouvoir se tromper » : pouvoir ne pas savoir, soit  $P \neg Kp$ . Hintikka note que l'on peut se tromper sur ce que l'on croit, mais pas sur ce que l'on sait :  $Bp \wedge P \neg Kp$  est défendable, mais  $Kp \wedge P \neg Kp$  est indéfendable.

En revanche, le locuteur ne peut pas admettre la possibilité de se tromper lorsque son énonciation a un degré de force illocutoire identique à celui de l'assertion : la formule  $Kp \wedge P \neg Kp$ , qui signifie qu'un agent sait que  $p$  et peut ne pas le savoir en même temps, est épistémiquement indéfendable, et c'est dans ce cas de figure précis que le paradoxe de Moore sévit aussi bien avec des déclarations de connaissance que de croyance. D'après Hintikka (1962), le fait que les énonciations paradoxales des formules (4) et (5) portent aussi bien sur  $B$  que sur  $K$  montre que, contrairement à ce que dit Black (1952), le paradoxe de Moore n'est pas réductible à un problème d'*honnêteté* de l'énonciation :

« l'explication de Black ne nous permet pas de comprendre pourquoi [(4BK)] est logiquement étrange. [...] Ce ne peut pas vraiment être une présupposition de la notion d'assertion honnête que le locuteur *sache* ce qu'il dit ; on peut se tromper honnêtement. Par conséquent, [(4BK)] ne viole pas les présuppositions d'assertion honnête comme le fait (4B)<sup>23</sup>. »

Faut-il en conclure qu'une assertion doit satisfaire la condition de *véridicité*, en plus de la condition de *véracité* (ou de sincérité) ? Pas selon nous : une déclaration « honnête » signifie non seulement que le locuteur croit à son contenu, mais aussi que ce locuteur satisfait les

---

<sup>23</sup> Hintikka (1962), p. 97.

conditions minimales de l'acte de discours *quel qu'il soit*. Une déclaration de croyance est honnête si le locuteur croit à ce qu'il dit ; par extension, une déclaration de savoir est honnête si le locuteur exprime une croyance justifiée. Il ne faut pas restreindre le critère d'honnêteté au discours de croyance, même si la condition de croyance est toujours incluse dans l'ensemble des actes de discours honnêtes. L'honnêteté signifiant ainsi l'intention de dire la vérité, elle suffit en tant que telle pour expliquer le caractère faussement paradoxal de (4BK) : ce *doit* être une présupposition de la notion d'assertion honnête que le locuteur sache ce qu'il dit lorsqu'il effectue une déclaration de *connaissance*, d'où la distinction entre le faux paradoxe (4BK) et les véritables paradoxes (4B), (4K) et (4KB).

#### **14. Logique modale illocutoire**

Au total, notre analyse des paradoxes mooréens repose sur une explication en termes de *degré de force illocutoire* d'un acte de discours : un acte de discours est paradoxal (impossible à satisfaire) lorsqu'il est de forme  $\Box_m p \wedge \neg \Box_n p$  et tel  $m > n$ , c'est-à-dire, lorsque l'affirmation d'une force illocutoire *m supérieure* est combinée à la négation d'une force illocutoire *n inférieure*. On ne peut pas exprimer une connaissance et en douter dans le même temps, par exemple, dans la mesure où la force illocutoire de la connaissance n'est pas inférieure à celle du doute. À l'inverse, un acte de discours n'est pas paradoxal lorsque l'affirmation d'une force illocutoire *m inférieure* est combinée à la négation d'une force illocutoire *n supérieure* :  $\Box_m p \wedge \neg \Box_n p$ , et  $m < n$ . On peut exprimer une croyance sans prétendre « savoir », de même que l'on peut apprécier une personne sans prétendre l'« aimer », ou aider une personne sans prétendre « la secourir ». Dans tous les cas, l'aspect *locutoire* de la condition de vérité contenue dans la notion de véridicité est absent : c'est seulement et uniquement l'intention, l'aspect *illocutoire* du locuteur qui détermine le succès de son entreprise. Les implications doxastiques et épistémiques dont parle Hintikka (1962) sont l'expression formelle de cette règle du degré de force illocutoire. Elle engage une réflexion sur la nature des actes de discours, sur l'intention qui les caractérise et, surtout, sur la nature des déclarations de connaissance et leur relation aux déclarations de croyance. Leur but est-il de réduire le concept de connaissance à un ensemble d'aspects illocutoires tels que la certitude, ou la connaissance reste-t-elle irréductiblement liée à des caractéristiques

locutoires telles que la preuve objective et la vérité qui en découle ? Notre élimination de la condition de véridicité en faveur de la seule condition de véracité indique notre penchant pour une assimilation de la connaissance à l'état mental de certitude ; mais une réduction totale n'est pas envisageable, étant donné la diversité des usages du concept de connaissance (de ses « jeux de langage »). Parce que la notion de connaissance est partagée entre la croyance vraie justifiée et la certitude, il semble difficile sinon impossible de lui associer une « signification de base », c'est-à-dire une seule intention d'usage caractéristique.

Peut-on réduire ainsi la psychologie à une pragmatique des actes de langage, le discours des états mentaux à un discours d'assertions ? Il existe après tout des croyances *implicites* qu'une tierce personne peut deviner sur la base du comportement du sujet croyant : ses désirs ou ses actions doivent permettre d'en conclure un certain état mental chez lui. Mais selon nous, l'attribution d'une croyance sur la base d'un comportement implicite n'apporte pas une transparence aussi nette des états mentaux que les actes de discours explicites. Le cas de la duperie de soi [*self-deception*] pourrait être considéré comme un contre-exemple, lorsque le sujet produit une déclaration explicite dont il persiste à contester la vérité. Mais le processus de déni peut être considéré comme un cas limite de la psychiatrie et, en cela, il ne constitue pas un exemple typique de croyance rationnelle et n'exprime pas la signification de base des actes de discours assertoriques. De même que la pensée est comparable à un acte de discours intérieur,

« Une tentative intéressante dans cette direction a été faite par Peter Geach [in *Mental Acts*, London 1957, p. 75 ss.]. Penser, de ce point de vue, n'est pas tant un monologue intérieur qu'un *dialogue intérieur* ; un point de vue anticipé par la formule de Platon, "dans l'acte de penser, l'âme s'entretient avec elle-même". Des idées étroitement similaires sont exprimées également par C. S. Peirce<sup>24</sup> ».

L'analyse des attitudes épistémiques en termes d'actes de discours explicites évite d'attribuer des états mentaux sans justification à l'appui. C'est notamment une attribution de croyance d'un agent à un autre et sans déclaration *explicite* à l'appui qui crée le problème d'opacité référentielle en logique épistémique quantifiée, lorsque deux termes co-

---

<sup>24</sup> Hintikka (1962), p. 92-93.

référentiels ne conduisent pas à une même attitude propositionnelle de la part d'un locuteur parce que celui-ci ignore leur identité de signification.

L'avantage de l'analyse des modalités épistémiques en termes illocutoires d'assertion est qu'elle apporte une condition *nécessaire* à la validité des énoncés : l'occurrence d'un état mental chez *a* est garantie dès qu'un acte de discours a été effectué par *a*. Sur la base de cette réduction du psychologique au performatif, les énoncés de savoir ou de croyance deviennent intuitivement évidents et ne font plus appel à des conditions de justification discutables (sont-elles internes ou externes à l'agent ?). Dans l'analyse performative, la justification est à la fois externe et interne : interne, puisque le sujet locuteur est conscient de ce qu'il croit ou sait lorsqu'il le dit explicitement ; externe, puisque le locuteur fait savoir aux autres ce qu'il sait ou croit. L'implication épistémique ou doxastique permet ainsi de *présupposer* l'existence d'un état psychologique chez le locuteur, conformément à la condition de Searle (1969) évoquée plus haut, et elle garantit en termes d'énonciations les conditions (C.BB\*) et (C.KK\*) parmi les propriétés caractéristiques des *énoncés* de croyance et de savoir.

L'idée de présupposition d'existence véhiculée par l'acte d'énonciation fut reprise notamment par Hintikka afin de réinterpréter la preuve du *cogito* de Descartes : la preuve de l'existence proviendrait de la même source que le paradoxe de Moore, dans la mesure où 'je pense, donc je suis' devient en quelque sorte 'je dis quelque chose, donc j'existe'<sup>25</sup>.

Si toute assertion correspond à une déclaration de connaissance, combien de nuances faut-il introduire entre les actes de tenir pour vrai, d'accepter, d'affirmer, d'asserter, de croire, de connaître, de supposer ? La connaissance a été assimilée ci-dessus à une assertion, et la croyance à un degré de force illocutoire inférieur. La première exclut la fausseté de l'énoncé asserté, contrairement à la déclaration de croyance. Sur la base d'une distinction entre asserter, tenir pour vrai et accepter, Engel (1998) prétend notamment que l'on peut faire des énonciations sans force assertive correspondante : la vérité d'un énoncé pourrait être acceptée sur la foi de témoignages partiels ou de suppositions générales mais, dans ce cas, accepter n'équivaut plus à croire, et le sens interne de (4) (c'est-à-dire (4B)) ne donne plus une contradiction. La remarque d'Engel instaure des degrés de force illocutoire variables

---

<sup>25</sup> Voir Hintikka (1985) et Hintikka (1990), ainsi que Mitton (1972) pour un commentaire de cette interprétation performative du *cogito*.

entre les actes d'énonciation, et à juste titre ; mais prononcer la vérité d'un énoncé sans être en mesure de le croire soi-même présuppose toutefois qu'une déclaration n'exprime une croyance que si elle s'accompagne d'une justification minimale. Toute croyance est-elle à justifier, et l'analyse des attitudes épistémiques en termes de déclarations est-elle insuffisante pour déceler la nature précise de ces attitudes ?

Quoi qu'il en soit de notre approche formelle, la solution ci-dessus au paradoxe de Moore ne prétend pas à une applicabilité sans faille, car des significations résiduelles existent pour les déclarations de connaissance et de croyance (telles que la duperie de soi, le mensonge, ou la conjecture) et son rôle consiste seulement à capter un sens adéquat dans lequel les modalités épistémiques sont utilisées dans notre discours ordinaire. Compte tenu de l'efficacité de l'explication pragmatique ou performative, nous orientons une bonne part de la logique modale épistémique vers une logique des actes de discours [*logic of knowing and believing*], conformément au fameux mot d'ordre de Russell (1905) sur la fonction de l'analyse logique : apporter une solution à des paradoxes, et déterminer l'origine conceptuelle d'un problème donné<sup>26</sup>.

### **Conclusion : une pragmatique formelle**

Au total, nous avons recensé trois manières de penser les axiomes d'introspection positive et négative : en termes *psychologiques* d'états mentaux (conviction ou supposition, assertion ou assomption) ; en termes *cognitifs* de justification ; en termes *pragmatiques* d'actes de discours. L'argumentation psychologique a été utilisée en large partie pour des usages « résiduels », par opposition à la signification « de base » proposée par Hintikka : les psychologues insistent sur la signification de K en termes de données de la conscience et, par l'emploi d'un sophisme dit du psychologue (vu plus haut), déduisent à partir des déclarations de discours que les actes mentaux sont des faits objectifs ou que KK incarne la thèse introspective de la conscience de soi. De leur côté, certains épistémologues (les internalistes)

---

<sup>26</sup> « Une théorie logique peut être testée selon sa capacité à traiter des énigmes, et c'est un projet salutaire, lorsqu'il s'agit de la logique, que d'emplir l'esprit d'autant d'énigmes que possible, puisque celles-ci servent en grande partie les mêmes besoins que les expérimentations en science physique. », in Russell (1905), p. 484-5.

inclinent vers la signification de K en termes de certitude et, pour cette raison, considèrent la thèse KK comme l'expression du caractère auto-éclairant du savoir, un savoir fort et incontestable. Mais que ce soit en termes psychologiques de conscience ou en termes cognitifs de justification, nous avons voulu montrer ici que le fait de présupposer des actes de discours pour l'analyse des modalités épistémiques rend nos intuitions plus claires à leur sujet : c'est la présupposition d'une déclaration de savoir ou de croyance qui permet d'impliquer la présence d'une preuve décisive ou d'un acte de la conscience, tandis qu'aucune de ces deux dernières conditions classiques du savoir ne précède l'acte d'assertion.

### **Bibliographie**

- Åqvist L., « A solution to Moore's paradox », *Philosophical Studies*, vol. 15, 1964, p. 1-5.
- Austin J. L., *How to do Things with Words*, Oxford, Clarendon Press, 1962.
- Bentham J. (van), « What one may come to know », *Analysis*, Vol. 64, 2004, p. 95-105.
- Blanché R., *Introduction à la logique contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1968.
- Bovens L., « "P and I will believe that not-P": diachronic constraints on rational belief », *Mind*, Vol. 104, 1995, p. 737-760.
- Bochvar D. A., « On a three-valued calculus and its application to analysis of paradoxes of classical extended functional calculus », *Matématičeskij Sbornik*, Vol. 4, 1938, p. 287-308.
- Cargile J., « On believing you believe », *Analysis*, Vol. 27, 1967, p. 177-183.
- Castañeda H. N., « On knowing (or believing) that one knows (or believes) », *Synthese*, Vol. 21, 1970, p. 187- 203.
- Chisholm R., « The Logic of Knowing », *Journal of Philosophy*, Vol, 60, 1963, p. 773-95.
- Engel P., « Believing, holding true, and accepting », *Philosophical Explorations* 1(2), 1998, p. 140-145.
- Hanson N. R., « A note on statements of fact », *Analysis* 13, 1952, p. 24.
- Harnish R. M., « Searle and the logic of Moore's paradox », *International Logic Review*, Vol. 21, 1980, p. 72-6.
- Heal J., « Moore's paradox : a Wittgensteinian approach », *Mind*, Vol. 193, 1994, p. 5-24.
- Hintikka J., *Knowledge and Belief*, New York, Ithaca Press, 1962.



- Hintikka J., « Epistemic logic and the methods of philosophical analysis », *Australasian Journal of Philosophy*, Vol. 46, 1968, p. 37-51 ; réimprimé in Hintikka (1969), p. 3-19.
- Hintikka J., *Models for Modalities*, Dordrecht, Reidel, 1969.
- Hintikka J., « *Cogito ergo sum*: inférence ou performance? », *Philosophie*, Vol. 6, 1985, p. 21-51; traduit par P. Le Quellec-Wolff de J. Hintikka: *Knowledge and the Known (Historical Perspectives in Epistemology)*, p. 98-122. Imprimé également in “*Cogito ergo sum*: inference or performance?”, *Philosophical Review*, Vol. 71, 1962, p. 3-32.
- Hocutt M., « Is epistemic logic possible? », *Notre Dame Journal of Formal Logic*, Vol. 13, 1972, p. 433-453.
- Jaśkowski S., « On the Discussive Conjunction in the Propositional Calculus for Inconsistent Deductive Systems », 1949 ; reprinted in *Logic and Logical Philosophy*, Vol. 7, 1999, p. 57-59.
- Kielkopf C., « A note on Hintikka’s logic of belief as an ethics of belief », *Philosophical Studies*, Vol. 23, 1972, p. 135-137.
- Lehrer K., « Belief and knowledge », *Philosophical Review*, Vol. 77, 1968, p. 491-499.
- Łoś J., « Logiki wielowartościowe a formalizacja funkcji intensjonalnych (Many-valued logics and the formalization of intensional functions) », *Kwartalnik Filozoficzny*, Vol. 17, 1948, p. 59-78.
- Mitton R., « Professor Hintikka on Descartes’ “cogito” », *Mind*, Vol. 81, 1972, p. 407-408.
- Radford C., « Knowing but not believing », *Analysis* 27, 1967, p. 139-40.
- Russell B., « On denoting », *Mind*, Vol. 14, 1905, p. 479-493.
- Schang F., « Trois paralogismes épistémiques, une logique des énonciations », in *Construction*, P.-E. Bour & M. Rebuschi & L. Rollet (eds.), King's College, 2010, p. 407-416.
- Schang F., « Espace logique et modalités chez Wittgenstein », *Al-Mukhatabat*, Vol. 9, 2014, p. 230-242.
- Searle J., *Speech Acts*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1969.
- Williams J. N., « Moore’s problem with iterated belief », *Philosophical Quarterly*, Vol. 50, 2000, p. 28-43.
- Wittgenstein L., *Tractatus Logico-Philosophicus*, trad. G.-G. Granger, Paris, Gallimard, 1993.